

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| O Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0015824

MUPRAS  
RECEPTIONS

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 4216

Société : RAM 205014

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JEANNE BOUCHAIN

Date de naissance :

Adresse :

Tél. 06 30 52 82 27

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR MUSTAPFA HAMDI  
MEDECINE GENERALE  
DEROUA  
TEL: 06 61 02 78 04

Date de consultation : 29 AVR 2024

Nom et prénom du malade : Halima

Conjoint

Age :

Lien de parenté :  Lui-même

Nature de la maladie : Toux

Conjoint

Enfant :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

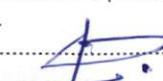
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DÉROUA

Le : 06/10/2024

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : AA-2015 / 2019

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29 AVR 2024	C		150,00	Dr MUSTAPHA HAMDI MEDECINE GENERALE DEROUA Tet: 06 61 93 28 94

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE REGIONALE Imm. 94, LORRAINE INPE : 06 20 75 80 10	29, 04, 26	171, 00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

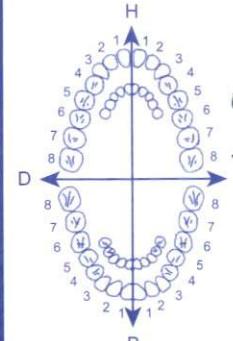
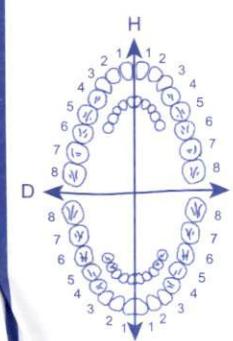
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**ODF PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Mustapha HAMDI

Médecine générale

ECG - Echographie

Diplôme de médecine du Travail  
(Université de Rennes - France)



د. المصطفى حمدي

الطب العام

الفحص بالصدى

التخطيط

الكهربائى

للقلب

دبلوم طب الشغل (جامعة رين - فرنسا)

مصادق عليه من طرف

وزارة الصحة العمومية

Deroua, le 29 AVR 2024

HAKIMA KHALLOUF

نسمة

1) Anapres ٤٠ S.V.

INPE : 06 20 74 810

٤٤٨

٣٩

٩) Le. ٢٠٢٣ (٥٢٧)

S.V.

le mardi

٢٤١

١٠٠,١٠

٣) ECG (٥٢٧)

S.V.

T = ١٩١,٠

٢٤١

٦٤١

٦٠٨٦

Dr MUSTAPHA HAMDI  
MEDECINE GENERALE  
DEROUA

L'AGENCE REGIONALE  
Dr. S. HAMDI  
S. HAMDI  
Imm. 99, Lot N°4-DEROUA  
Tél: 05 22 51 47 07

LOT 220834  
EXP 11/2024  
PPV 30.00DH

Lot: M0980  
PER: 02/2025  
PPU: 40,90DH

N° lot : EXP :  
PPV Dhs : 23023 12/25  
100,10

卷之三